

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours avant la présente séance, s'est réuni le douze mars deux mille dix-huit à dix-neuf heures, salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique CLÉMENT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CLEMENT – Mme BATAILLE – Mme BIGET – M. BLAUD – Mme BODIN – Mme BOUCHET NUER – M. CHAIGNEAU – M. DELAHAYE – M. DERVILLE – Mme FAUGERON – M. GUERIN – M. GUILLON – Mme MARION HEULIN —Mme MAZIERES-GABILLY – M. MONDON – M. PETERLONGO — M. PIQUION – Mme SALLIER – M. SAULNIER – Mme TERNY – Mme THIMONIER —, Mme TOBELEM.

POUVOIR : Mme JAOUEN à Mme BOUCHET NUER – M. JOYEUX à Mme FAUGERON – M. LAGRANGE à M. MONDON – Mme MINOT à Mme MARION – M. TAUDIERE à Mme BIGET – Mme GRAND-VOYER à Mme TERNY.

ABSENTS: – M. KOUSSAWO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BOUCHET-NUER.

DELIBERATION N° 1

OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

En application de l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Il constitue un moment privilégié d'échange d'informations sur les actions de la collectivité, sur ses projets en cours et à venir.

Par ailleurs, il contribue à accroître la participation des membres de l'assemblée à la préparation du budget. Il convient de préciser que selon les dispositions de la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le débat fera l'objet d'une délibération spécifique donnant lieu à un vote.

En 2018 et comme le permet l'instruction comptable M 14, il sera proposé comme les années précédentes, le vote d'un budget unique.

Le budget unique (Budget Primitif) pourra être complété en cours d'exercice de décisions modificatives pour ajustement des crédits.

Cette méthode implique que les résultats du Compte Administratif 2017 soient repris au Budget Primitif 2018.

Après lecture du rapport sur les orientations budgétaires 2018 qui s'appuie sur :

- Une analyse rétrospective des comptes administratifs et une prospective sur les dépenses de fonctionnement
- Un état des lieux de la dette
- Une analyse des excédents

Il vous est proposé :

- d'acter le débat qui s'est déroulé à propos des orientations budgétaires prévues pour l'année 2018 ;
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** qu'un débat s'est déroulé à propos des orientations budgétaires pour l'année 2018,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cet effet.

ADOpte A L'UNANIMITE

~~~~~

## **DELIBERATION N° 2**

### **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif,
- **CONSTATE** les états de conformité entre le compte administratif et le compte de gestion, relatifs au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **VOTE** le présent compte administratif 2017 à l'unanimité (M. le Maire étant sorti).

**ADOpte A L'UNANIMITE**

~~~~~

DELIBERATION N° 3

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Suite à erreur matérielle, cette délibération annule et remplace celle transmise à la Préfecture le 19/03/2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant que le Trésorier a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur les comptabilités des valeurs inactives,

Visant l'observation de l'obligation de rattachement des produits et charges à l'exercice,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2017 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N° 4**

**OBJET : RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT CONSTATÉ DE L'EXERCICE 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir examiné les résultats du compte administratif 2017 qui se présente comme suit :

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                 |                |
|-------------------------------------------------------|----------------|
| Recettes de fonctionnement au 31/12/2017              | 6 556 601,84 € |
| Dépenses de fonctionnement au 31/12/2017              | 6 036 345,58 € |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017         | 520 256,26 €   |
| Résultat de fonctionnement reporté<br>- excédent 2016 | 419 890,81 €   |
| Excédent de fonctionnement du C.A. 2017               | 940 147,07 €   |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                                |                |
|------------------------------------------------------|----------------|
| Recettes d'investissement au 31/12/2017              | 1 694 255,22 € |
| Restes à réaliser au 31/12/2017 - Recettes           | 600 000,00 €   |
| Résultat d'investissement reporté<br>- excédent 2016 | - €            |
|                                                      | 2 294 255,22 € |
| Dépenses d'investissement réalisées au<br>31/12/2017 | 1 540 298,83€  |
| Restes à réaliser au 31/12/2017<br>- Dépenses        | 964 500,00 €   |
| Résultat d'investissement reporté<br>- Déficit 2016  | 398 163,59€    |
|                                                      | 2 902 962,42 € |
| Soit un besoin de financement de                     | 608 707,20 €   |

**DECIDE** à l'unanimité de répartir l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

| <b>REPARTITION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017</b> |              |
|---------------------------------------------------------|--------------|
| 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé            | 608 707,20 € |
| 002 - Excédent antérieur reporté                        | 331 439,87 € |
|                                                         |              |
| 001 – Déficit d'investissement pour 2017                | 244 207,20 € |

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**  
~~~~~

DELIBERATION N° 5.

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017/2018 (CYCLE 2).

De nombreuses associations ont participé à la réalisation des activités périscolaires du Cycle 2. La commune souhaite attribuer une subvention à chaque association.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, **DE VERSER** les subventions suivantes :

ARMMEHISCA	182 €
BIDIBULL	365 €
COMITE VOLLEY BALL DEPARTEMENTAL	365 €
ACTION SAUVETAGE	182 €
CEP VOLLEY BALL	182 €
STADE POITEVIN VINCE PONG	182 €

Ces sommes seront prélevées à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations – du budget de l'exercice 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE
~~~~~

**DELIBERATION N° 6.**

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE.**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui précise dans son article 46, que la commission communale d'accessibilité doit établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal. Ce rapport sera ensuite adressé aux différents organismes concernés : Communauté Urbaine de GRAND POITIERS, Président du Conseil Départemental, Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Ce rapport fait état du bilan d'activités pour l'année 2017 dont l'état d'avancement au 31 décembre 2017 de la mise en accessibilité de la voirie et des bâtiments.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** du présent rapport.

~~~~~

DELIBERATION N° 7.

OBJET : CONVENTION D'AUTORISATION POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ASSOCIATION 4 PAT'CLUB.

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée, la demande de l'association 4 PAT'CLUB domiciliée à la Mairie de SAINT BENOIT, d'utiliser un terrain sous le viaduc de ST BENOIT pour y développer une activité d'éducation canine, d'agility et d'obérythmée.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** sur les termes de cette convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document afférent à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

~~~~~

**DELIBERATION N°8**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une voie a été créée pour la desserte d'un programme privé de maisons d'habitations et bâtiments collectifs sur la commune.

Dans le but de localiser cette voie, et afin de permettre de différencier les constructions, la dénomination suivante est proposée : « rue du Cimeau » avec la numérotation ci-jointe (voir plan).

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE D'HOMOLOGUER** le nom de cette voie.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

*La séance a été levée à 21 H.*

*La secrétaire,  
Isabelle BOUCHET-NUER*

| <b>DELIBERATIONS</b> | <b>OBJET</b>                                                                                                      |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>1</i>             | <i>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2018</i>                                                         |
| <i>2</i>             | <i>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017</i>                                                          |
| <i>3</i>             | <i>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2017</i>                                                      |
| <i>4</i>             | <i>AFFECTATION DU RESULTAT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017</i>                                              |
| <i>5</i>             | <i>SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR LEURS INTERVENTIONS AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES DU SECOND CYCLE 2017-2018</i> |
| <i>6</i>             | <i>PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'ACCESSIBILITE 2017</i>                                                           |
| <i>7</i>             | <i>MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU TERRAIN SOUS LE VIADUC A L'ASSOCIATION 4 PAT'CLUB</i>                         |
| <i>8</i>             | <i>DENOMINATION DE LA RUE DU CIMEAU</i>                                                                           |

*SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS*

| <b><i>NOM</i></b>            | <b><i>SIGNATURE</i></b> |
|------------------------------|-------------------------|
| <i>CLEMENT DOMINIQUE</i>     |                         |
| <i>PETERLONGO BERNARD</i>    |                         |
| <i>MARION-HEULIN MONIQUE</i> |                         |
| <i>MONDON JEAN-LUC</i>       |                         |
| <i>SALLIER SYLVIE</i>        |                         |
| <i>FAUGERON AGNES</i>        |                         |
| <i>BLAUD JOEL</i>            |                         |
| <i>DERVILLE ALAIN</i>        |                         |
| <i>BODIN MARIE-CLAUDE</i>    |                         |
| <i>GUERIN JEAN MARIE</i>     |                         |
| <i>BIGET LOUISETTE</i>       |                         |
| <i>CHAIGNEAU BERNARD</i>     |                         |
| <i>TERNY JACQUELINE</i>      |                         |
| <i>BATAILLE MARTINE</i>      |                         |
| <i>GUILLON EMMANUEL</i>      |                         |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <i>DELAHAYE PHILIPPE</i>       |  |
| <i>BOUCHET-NUER ISABELLE</i>   |  |
| <i>MAZIERES-GABILLY SYLVIE</i> |  |
| <i>THIMONIER ANDREA</i>        |  |
| <i>PIQUION HERVE</i>           |  |
| <i>SAULNIER JEAN BERNARD</i>   |  |
| <i>TOBELEM JOELLE</i>          |  |